

Bruxelles, le 9 avril 2026
(OR. en)

7982/26

AGRI 245
AGRIFIN 74
FORETS 49
PROCIV 70
ENV 317

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	L'importance stratégique de l'agriculture et de la gestion durable des forêts pour renforcer la prévention des risques d'incendies de forêt et la résilience face à ces incendies - Informations communiquées par la Commission - Échange de vues

La communication de la Commission sur la *gestion intégrée des risques d'incendies de forêt* (doc. 7652/26) aborde les dimensions écologique, économique, culturelle et sociale tout au long du cycle de gestion des risques (prévention, préparation, réaction et rétablissement). Elle constitue une réponse à l'urgence d'agir en matière de gestion des risques d'incendies de forêt, en réunissant tous les domaines d'action et tous les acteurs dans le cadre d'une approche commune visant à réduire les risques d'incendies de forêt. Elle s'appuie sur des consultations avec les institutions et organes de l'UE, les États membres, des experts, les parties prenantes et le monde universitaire et vise à renforcer la coopération entre eux afin de relever les défis croissants en matière de risques d'incendies de forêt.

Les incendies de forêt dans l'UE gagnent en ampleur, en fréquence et en destructivité, ce qui crée des risques transsectoriels importants. Pour la saison des incendies de forêt de 2025, les registres indiquent que plus d'un million d'hectares ont été brûlés dans l'UE, une zone plus vaste que Chypre. Il s'agit d'un niveau historiquement élevé pour les territoires touchés par les incendies de forêt dans l'UE. Au cours de quatre des cinq dernières années, les surfaces brûlées ont dépassé la moyenne historique, l'intensité des incendies augmentant également. Les incendies de forêt ne se limitent plus au sud de l'Europe, mais touchent également les régions centrales, septentrionales et orientales du continent. Cette tendance a des conséquences de grande ampleur, notamment des pertes de vies humaines, des dommages aux écosystèmes, la baisse de la qualité de l'air, la dégradation des sols, l'érosion, la perte de biodiversité, et des incidences négatives sur l'agriculture, la foresterie et les infrastructures. Les dommages économiques annuels de l'UE résultant des incendies de forêt sont estimés à environ 2,5 milliards d'euros.

Le changement climatique est un important catalyseur de l'augmentation de la fréquence des vagues de chaleur, des sécheresses et des températures élevées, créant des conditions qui favorisent l'allumage et la propagation des incendies de forêt. Des changements dans l'affectation des terres, la dégradation des écosystèmes naturels, le dépeuplement des campagnes et l'abandon des pratiques traditionnelles ont entraîné une accumulation accrue des combustibles. Dans le même temps, l'expansion urbaine dans les zones forestières a augmenté l'exposition aux incendies de forêt. L'activité humaine représente jusqu'à 96 % des allumages des incendies de forêt, ce qui en fait leur cause première. Les incendies de forêt sont généralement causés par des étincelles liées aux infrastructures ou par des actes délibérés.

L'accumulation de combustibles due à une végétation non gérée augmente la probabilité d'incendies de forêt de grande ampleur. Par conséquent, les agriculteurs, les forestiers et les communautés rurales jouent un rôle essentiel dans la prévention des incendies de forêt. Les pratiques de gestion active et durable du territoire telles que le pâturage, la coupe d'éclaircie, la diversification des espèces et la promotion de paysages plus diversifiés sont importantes pour réduire l'intensité des incendies de forêt et pour ralentir leur propagation.

L'UE fournit des sources de financement pour la prévention, la préparation, la réaction et le rétablissement. Un meilleur suivi et une meilleure utilisation stratégique de ces fonds sont nécessaires pour garantir l'efficacité. La politique agricole commune (PAC) soutient la prévention et la restauration au sol des feux non contrôlés. Il est proposé que les instruments actuellement disponibles, y compris ceux consacrés à restaurer les forêts et les terres agricoles après des catastrophes naturelles, soient maintenus pour la période de programmation 2028-2034. D'autres mesures telles que la restauration de la nature, y compris dans les zones humides et forestières, contribuent également à la résilience aux incendies, en améliorant la santé des écosystèmes concernés et en réduisant les effets de la sécheresse.

Les États membres sont responsables au premier chef de la gestion des incendies de forêt, aux côtés des autorités régionales et des gestionnaires de terres, alors que l'UE fournit un soutien au moyen de financements, de données et de partage de connaissances.

Parmi les défis actuels qui entravent l'efficacité de nos politiques de prévention des incendies de forêt figurent l'incohérence des données, l'obsolescence des cartes des risques, la modélisation sous-optimale de l'évolution du comportement du feu et l'intégration limitée des évaluations transfrontières et multirisques.

À cette fin, des outils de l'UE sont déjà disponibles pour les services de surveillance et d'alerte précoce, tels que Copernicus et le système européen d'information sur les feux de forêts (EFFIS), et les États membres sont encouragés à les utiliser systématiquement afin de soutenir la gestion des risques d'incendies de forêt et de leur permettre de décider quels projets nécessitent un financement. La Commission entend améliorer ces outils et mettre en place une modélisation des risques normalisée au niveau de l'UE. Les États membres sont encouragés à promouvoir l'adoption de mesures de prévention au sol des feux non contrôlés et à améliorer les systèmes d'alerte précoce, la surveillance des incendies, la modélisation du comportement du feu, l'évaluation des risques et l'utilisation de données à haute résolution pour la prise de décision.

Compte tenu du nombre élevé d'incendies de forêt causés par l'activité humaine, un changement de comportement est essentiel. L'accès à des informations sur les risques et une communication ciblée peuvent soutenir les efforts de prévention. Les mesures de préparation comprennent la planification des évacuations, la mobilisation de la communauté et l'éducation.

Certaines régions manquent de personnel suffisamment formé et d'équipements. Les pompiers ont besoin de protections, de formations et de soutien appropriés. L'UE encourage l'adoption de mesures de réaction par l'intermédiaire du mécanisme de protection civile de l'Union, y compris le prépositionnement de pompiers et la mise en place d'une flotte aérienne commune de lutte contre les incendies (rescEU). Des efforts supplémentaires sont axés sur l'amélioration de l'interopérabilité, de la formation et des capacités d'analyse.

Reconnaissant la nécessité de prendre de nouvelles mesures sur cette question et compte tenu de la communication de la Commission sur la *gestion intégrée des risques d'incendies de forêt*, la présidence chypriote entend faciliter les travaux sur la recommandation relative à la gestion intégrée des incendies de forêt annoncée par la Commission dans sa communication susmentionnée. Compte tenu de son contenu transversal, la recommandation sera examinée par le Conseil des affaires générales. Étant donné l'importance de renforcer le lien entre la prévention, la préparation, la réaction et le rétablissement, ainsi que le soutien apporté par les actions de l'UE et des États membres en vue d'une mise en œuvre effective, la présidence invite les ministres à procéder à un échange de vues sur les questions suivantes afin de contribuer à ce processus:

- *Comment la politique agricole commune (PAC) peut-elle, en combinaison avec d'autres instruments de l'UE, mieux soutenir les agriculteurs, les forestiers et les zones rurales dans la prévention et la gestion des risques d'incendies de forêt, notamment en renforçant les incitations pour les pratiques de gestion du territoire qui réduisent l'accumulation des combustibles et accroissent la résilience des paysages? Comment ce soutien peut-il être davantage renforcé grâce à des financements publics et privés supplémentaires au-delà du cadre de la PAC?*
- *Compte tenu de l'intensité et de la fréquence croissantes des incendies de forêt en Europe, comment peut-on encourager la gestion durable des forêts et renforcer la restauration, et comment peut-on mieux intégrer la prévention des risques d'incendies de forêt aux politiques forestières nationales, aux plans de restauration et à l'aménagement du territoire, en particulier dans l'interface entre zones forestières et urbanisées et dans les zones touchées par l'abandon des terres, afin de renforcer la résilience et de protéger les communautés et les écosystèmes ruraux?*